

## Règlement du concours de Dessin

Règlement du concours de dessin organisé du 12 mai au 20 mai 2020.

### **Article 1**

Le GREPOM/ BirdLife Maroc, ayant son siège à l'Institut Scientifique, Avenue Ibn Battota, Agdal, Rabat organise, à l'occasion de la journée mondiale des oiseaux migrateurs sous le thème «les oiseaux unissent notre monde » un concours dessin pour les enfants.

### **Article 2**

Le concours de dessin est ouvert aux enfants ayant un âge entre 7 et 12 ans. La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'adhésion à l'association. Deux dessins par enfant sont autorisés.

### **Article 3**

Il est recommandé que les dessins soient réalisés au format A4 paysage (horizontal). Toutes les techniques manuelles sont acceptées : peinture, feutre, crayon, collage... (Pas de dessin numérique). Nous conseillons de ne pas inclure de texte dans les dessins.

### **Article 4**

Un formulaire de participation (à télécharger à partir du lien suivant : <http://www.grepom.org/concours-de-dessin-les-oiseaux-migrateurs/> doit accompagner le (s) dessin (s).

Le (s) dessin (s) et le formulaire de participation doivent être envoyés au plus tard le 20 mai 2020 par mail à l'adresse suivante [dessin.grepom@gmail.com](mailto:dessin.grepom@gmail.com)

### **Article 5**

Les dessins reçus seront répartis, en fonction de l'âge des participants, dans l'une des trois catégories suivantes :

- Catégorie 1 : 7 à 8 ans
- Catégorie 2 : 9 à 10 ans
- Catégorie 3 : 11 à 12 ans

Les dessins reçus seront ensuite soumis à un jury qui élira pour chaque catégorie, selon leur qualité artistique et leur pertinence par rapport au thème, le dessin gagnant pour chacune des trois catégories.

### **Article 6**

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 12 mai 2020 : Ouverture du concours
- 20 mai 2020 : Clôture de la remise des dessins
- 30 mai 2020 : Publication de la liste des 3 gagnants et de leurs dessins sur le site Web et sur la page facebook de l'association <https://www.facebook.com/GREPOM.org/>.

### **Article 7**

Chacun des gagnants sera ensuite individuellement averti. Le GREPOM/BirdLife Maroc se réserve le droit de communiquer sur les gagnants du jeu, et, entre autre, de publier l'identité des gagnants.

### **Article 8**

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

**Fait à Rabat le 11 mai 2020.**